

Courrier des lecteurs : « Créer son entreprise, est-ce risqué pour sa retraite ? »



Créer son entreprise un potentiel risque pour sa retraite ? - © PIKSEL / iStock

Tous les deux mois, Valérie Batigne, fondatrice et présidente de Sapiendo, conseille une lectrice sur une question retraite. Aujourd'hui Marion, 44 ans, graphiste salariée, envisage de se lancer à son compte. Un projet enthousiasmant... mais avec quelles répercussions sur sa future retraite ?

réglementaire. Mon objectif était de développer des solutions de préparation à la retraite simples et ouvertes au plus grand nombre. Avec mon équipe, nous déployons ainsi un éventail de solutions digitales innovantes : de l'éveil pédagogique aux projections les plus complexes, le tout enrichi par un accompagnement humain attentif. Chez Sapiendo, l'innovation est notre credo, nous combinons diverses disciplines pour dépasser les barrières traditionnelles. Nous portons une vision globale de la retraite, intégrant retraite par répartition, épargne, stratégies fiscales et dimension psychosociale. Notre mission est de mettre cette expertise au service des employeurs, des salariés et de tous les citoyens, pour que la retraite ne soit plus un casse-tête, mais un projet de vie serein et maîtrisé.

« Chère Valérie,

Je suis salariée depuis plus de 15 ans dans une agence de communication, et je réfléchis de plus en plus à me lancer à mon compte pour créer ma propre activité de graphisme.

Avant de sauter le pas, une question me taraude : quitter le salariat, est-ce risqué pour ma retraite ? Et surtout, quel statut choisir pour me protéger au mieux à long terme ?

Merci d'avance pour vos conseils !

« Chère Marion,

Bravo pour ce beau projet ! Et bonne question : quand on se lance, on pense à son business plan, aux charges, à sa rémunération... mais rarement aux revenus différés que représente la retraite. Pourtant, le statut que vous choisirez aura un impact direct sur les droits que vous allez acquérir tout au long de votre carrière d'entrepreneuse. Et les écarts peuvent être importants d'un statut à l'autre !

Assimilée salariée : le statut le plus protecteur pour votre retraite

Commençons par une bonne nouvelle. Si vous créez une SAS ou une SASU, vous endosserez automatiquement le statut de présidente assimilée salariée. Résultat : vous cotiserez au régime général de la Sécurité sociale au même titre qu'une salariée (hors assurance chômage), avec un niveau important de cotisations... et donc de meilleurs droits à terme.

Tout ça peut paraître très flou d'un point de vue théorique. Et si nous illustrons ce point en partant du principe que vous versez 30 000 € net par an ?

- Si vous optez pour le statut d'assimilée salariée, les cotisations retraite culmineront à environ 10 821 € chaque année, pour des droits retraite s'élevant à environ 570 € net/an.

En revanche, si vous optez pour le statut d'indépendante, vous devrez alors verser environ 7 425 € de cotisations retraite chaque année, pour des droits retraite s'élevant à environ 450 € net/an.

Vous l'aurez compris : en tant qu'assimilée salariée, vous payez plus de cotisations qu'en tant que travailleuse non-salariée, mais vous aurez plus de droits à la retraite... et vice-versa. C'est à vous de choisir ce que vous préférez privilégier !

Travailleuse non salariée (TNS) : attention aux cotisations faibles... et aux droits réduits

Passons maintenant au deuxième cas. Si vous [créez une entreprise](#) individuelle ou une SARL (avec vous-même comme gérante majoritaire), ou encore une EURL, vous basculerez alors dans le statut de travailleuse non salariée (TNS). Dans ce cas, vous cotiserez moins qu'un salarié, mais accumulerez aussi moins de droits à la retraite, comme vu dans l'exemple précédent.

Comment savoir si je suis considérée comme assimilée salariée ou non salariée ?

Ne tombons toutes fois pas dans le fatalisme : ce régime peut être équilibré par une stratégie d'épargne complémentaire bien pensée. PER individuel, PEE individuel, PEE PERCOL... Le plus important est de projeter votre future perte de revenus, par exemple à l'occasion d'un bilan retraite, puis de mettre de côté chaque mois une somme qui aura vocation à compléter votre pension obligatoire.

Pensez également à bien vérifier vos droits retraite, car il est possible que des erreurs s'y glissent, ainsi qu'à choisir le bon scénario de départ à la retraite pour optimiser votre pension et vos revenus.

Micro-entrepreneuse : un statut simple, mais peu protecteur pour la retraite

Dernier statut, mais sûrement le plus connu ! En effet, le statut de micro-entrepreneur séduit massivement : avec environ 700 000 nouvelles immatriculations chaque année, il est choisi par 85% des nouveaux cotisants indépendants. Ce succès se base en grande partie sur sa simplicité administrative... mais côté retraite, c'est souvent la douche froide.

Les cotisations sont proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé, et il faut atteindre un minimum de CA pour valider ne serait-ce qu'un seul trimestre. Autrement dit, si vous ne réalisez pas suffisamment de CA, vos droits retraite seront très réduits.

Ce statut peut convenir pour lancer une activité, mais il est risqué sur le long terme, et à plus forte raison sans épargne complémentaire.

Quel statut choisir ? Mon conseil pour préserver vos droits à la retraite

Vous l'aurez donc compris : le statut le plus favorable du point de vue de la retraite par répartition est celui de salariée assimilée. Il permet d'ouvrir des droits comparables à ceux d'un salarié classique. À l'inverse, le moins favorable est celui de micro-entrepreneuse. Sapiendo propose un simulateur pour y voir plus clair et comparer les statuts et leurs impacts sur la retraite.

Mais chaque projet est unique : au-delà du statut, il faut aussi penser stratégie de rémunération. Par exemple, privilégier un revenu (soumis à cotisations) plutôt que des dividendes (qui ne créent aucun ou peu de droits retraite) ; adopter tôt dans sa vie active, une stratégie d'épargne adaptée à vos besoins et en adéquation avec votre statut ; et surtout, ne pas hésiter à faire des points d'étape réguliers, si possible avec des experts en la matière, pour piloter activement votre future retraite.